

Séance du 1^{er} juillet 2019

Nombre de Membres	
Présents	En Exercice
9	13
<u>Date de la convocation :</u> 25 juin 2019	
<u>Date d'affichage de la convocation:</u> 25 juin 2019	
<u>Date d'affichage du compte-rendu:</u> 05 juillet 2019	

L'an deux mil dix-neuf, le premier juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes Chrystèle BENESTON, Jessica COUINEAU, Françoise DEZE, Stéphanie RIOCREUX, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU.

MM. Pierre-Alexandre BRODSKY, Cyrille HALLIEN, Pierre NION, Christian SOUCHU.

Excusés : Emmanuelle LAURENT, Sébastien COLMAN, Patrick PLANTIER (pouvoir à Mme DEZE), Sébastien TOQUARD

Secrétaire de séance : Françoise DEZE

Les comptes-rendus de Conseil municipaux du 13 mai et 03 juin 2019 ont été approuvés à l'unanimité des membres présents après quelques modifications.

Madame le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour afin de pouvoir solliciter le fond Barnier dans le cadre de l'effondrement de la cavité souterraine à Grandmont. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :

DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES :

Le trésorier payeur du département était présent au dernier Conseil communautaire, il est venu présenter les prévisions d'implantation des trésoreries, services des impôts dans le cadre de la réforme des services fiscaux et financiers de l'Etat. L'ensemble des élus ont déploré que cette information n'arrive que tardivement auprès des élus municipaux et communautaires et qu'elle ait en premier lieu été annoncée via la presse dans des circonstances rocambolesques. Les collectivités, communes et communautés de communes sont les partenaires de l'Etat et auraient grandement apprécié d'être informées au préalable.

Comité développement économique : Pierre Alexandre BRODSKY a accueilli Aurélie et Niels de la Communauté de Communes à la demande de Madame le Maire dans un premier temps pour un échange avec Madame Ferreira à la boulangerie dans le cadre du « dernier commerce » puis en mairie pour faire un point sur les missions nouvellement confiées par l'intercommunalité à Niels. Ils ont pu se présenter et échanger sur les différents projets de la Communauté de Communes au niveau du développement économique.

Comité enfance jeunesse : Jessica COUINEAU a participé à la dernière commission : visite du truck ado, il fonctionne bien. Les règlements d'inscription et d'accès aux différentes structures petites enfance sur le territoire de la Communauté de Communes ont été retravaillés afin de les homogénéiser.

La construction de l'accueil de loisirs à Bourgueil par la Communauté de Communes se poursuit. Les travaux devraient s'achever en fin d'année 2019.

Les effectifs pour les accueils de loisirs au cours de l'été 2019 sont en très forte hausse. (acti ado +26%)

Les inscriptions pour les mercredis à compter de la rentrée 2019 au Kiosque à RESTIGNE sont importantes aussi : 20 inscrits (dont 20 réguliers) – 6ans pour 16 places (4 réguliers sans place), 52 (dont

39 réguliers) inscrits + de 6ans pour 24 places, au total, ce sont 19 accueil d'enfants (réguliers) qui ne peuvent être satisfaits. Comme l'année passée, la commune de BENAIS et la Communauté de Communes sont favorables à ce que la salle de motricité de l'école maternelle (construite par les communes de BENAIS et RESTIGNE via le SIVOM à RESTIGNE) soit mise à disposition de l'accueil de loisir du Kiosque afin de permettre aux familles de conserver un mode de garde de proximité. Comme l'été passée le maire de RESTIGNE, présidente du SIVOM SCOLAIRE s'y oppose formellement et refuse d'organiser une réunion de SIVOM SCOLAIRE pour que ce sujet soit débattu cette année encore arguant du fait que comme la voie de la présidente compte double, le résultat sera le même qu'en 2018 , à savoir un refus catégorique de la part des élus de RESTIGNE. Madame la Présidente du Sivom a indiqué qu'elle n'était pas d'accord avec les chiffres d'inscription avancés par la Communauté de Communes justifiant une ouverture supplémentaire de salle au vu du nombre de repas qu'elle comptabilise à la cantine scolaire pour le KIOSQUE le mercredi.

Le conseil municipal déplore l'attitude des élus de RESTIGNE cette année encore. Une réunion a donc été programmée à BENAIS à l'initiative de Madame le Maire de BENAIS avec les élus de RESTIGNE et les élus et services de la Communauté de Communes afin de faire le point sereinement et afin que puissent être prises en compte les demandes des familles puisque les propositions faites par la Communauté de Communes vont parfaitement dans le sens de l'intérêt des familles et du service de proximité que notre conseil municipal défend.

Comité agriculture : L'association ayant pour objectif de développer les circuits-courts a été officiellement créée. Elle fera le lien entre les producteurs et d'une part les collectivités à travers leur service de restauration collective et les restaurateurs d'autre part. L'objectif est de poursuivre le travail et valoriser notamment l'expérimentation menée depuis trois années avec le Parc Naturel Régional, expérimentation à laquelle participe la cantine scolaire associative de BENAIS avec trois autres établissements (écoles primaire de BEAUMONT EN VERON, les collèges de BOURGUEIL et AVOINE). L'association va couvrir un large territoire puisqu'elle concernera tous les acteurs basés sur notre Communauté de Commune ainsi que sur la Communauté de Communes GATINES CHOISILLES fortement mobilisée également.

DELEGATIONS SYNDICALES :

SMIPE : Le syndicat a fait parvenir à la commune un dossier concernant la mise en conformité des tournées concernant les règles de sécurité en matière de manœuvre réalisées par les camions de collecte des ordures ménagères. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place et d'encadrer un groupe de travail afin d'examiner la situation. Se sont portés volontaires pour constituer le groupe de travail : Cyrille, Françoise, Christian, Patrick, Pierre, Pierre-Alexandre

PNR : Comité Natura 2000. Le PNR restera animateur du site pour trois ans.

Le Parc Naturel Régional s'est doté de trois barres d'effarouchement afin de faire voler toutes les espèces qui peuvent se cacher dans les champs au moment des moissons, elles peuvent être prêtées aux agriculteurs.

Work-shop/ Atelier hors les murs avec les étudiants : Le dossier déposé par la municipalité a reçu un très bon retour de la part de la fédération nationale des PNR. La réponse définitive sera connue prochainement.

COMMISSIONS MUNICIPALES :

Commission affaires scolaires : Jessica COUINEAU a participé au dernier Conseil d'école. Le bilan des activités de l'année a été fait. Les enseignantes ont remercié la municipalité pour la qualité du spectacle « Rouge-Zèbre » de la Compagnie de la GUEUDAINE offert aux élèves pour les féliciter de l'obtention de leur 9ème Label ECO ECOLE et de leur 1^{er} Label E3D Ecole Engagée dans une Démarche de Développement Durable. Les enseignantes ont remercié la municipalité pour la mise à disposition de Marie pour mettre en place le projet pédagogique autour du jardin à l'école. Les jardinières ont commencé à produire leurs 1ères fraises et framboises.

La coordinatrice du RPI a présenté les chiffres des effectifs prévus pour la rentrée 2019-2020 : PS: 22, MS: 17, GS: 21 soit 60 élèves en maternelle, CP: 21, CE1: 19, CE2: 23, CM1: 26, CM2: 29

L'un des Tableau numérique a été changé dans l'une des classes dans le cadre de la garantie constructeur à BENAIS. La municipalité et l'école ont obtenu une dotation de 1 000 euros du Ministère de l'Éducation Nationale afin de renouveler les livres de la bibliothèque. Les livres ainsi commandés dans le cadre du plan bibliothèque ont été livrés, ainsi ce sera une bibliothèque renouvelée et adaptée aux CM1 et CM2 qui arriveront à la rentrée de septembre. Un nouvel ordinateur de direction a été commandé par la municipalité et vient d'être livré.

Commission fêtes et cérémonies:

Fête du 13 juillet : L'inauguration officielle de la place autour de la salle des fêtes et du Petit café sera organisée dès 9h30 en présence du Président de l'Association des Maires d'Indre et Loire.

Une dernière réunion de préparation est prévue lundi prochain à 18h30 pour l'organisation des festivités de la Fête Nationale au stade avec le comité des fêtes, les associations du village, les sapeurs pompiers, les agents communaux, les commerçants et la junior Asso. Les représentants des nombreuses associations ont pu s'inscrire sur différents créneaux pour tenir la buvette le 13 juillet à partir de 19 heures.

Commission associations : Mme DEZE a participé à l'assemblée générale de l'ASSAD : hausse de l'activité en termes d'heures de travail et de nombre de repas livrés.

Mme DEZE a participé à l'assemblée générale de l'association de Country qui comptait cette saison 31 adhérents mais qui poursuit ses activités et ses démonstrations avec une belle dynamique.

Commission communication : Le bulletin est actuellement en cours d'impression, il sera distribué dans les boîtes aux lettres par le conseil municipal très prochainement.

Commission urbanisme : Concernant la vente du château par la ville de Boulogne Billancourt, 2 nouveaux porteurs de projet ont déposé une offre. Le premier autour d'un projet artistique et le second autour de la création d'un village sénior. Si ce second projet devait avancer, il nécessiterait de revoir le PLU, ce que la municipalité ne peut engager seule. Jusque là le porteur de projet n'a pas fourni les garanties suffisantes concernant la faisabilité de son projet.

DELIBERATIONS :

01 : D2019-40 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'AIDE AU FINANCEMENT D'UN VOYAGE DANS LE CADRE DU FESTIVAL INTERNATIONAL D'ORCHESTRE D'HARMONIE

La commune a reçu par mail une demande de subvention exceptionnelle de la part des parents de Clémence LAURENT. En effet, Clémence a été sollicitée pour participer au festival international d'orchestre d'harmonie regroupant près de 2 000 musiciens afin de jouer pour la première fois au sein d'un orchestre symphonique. Cette année ce festival se déroule en Suède et les frais de transport, d'hébergement et d'inscription représentent une charge de 906.18 € pour la famille.

Clémence est inscrite à l'école de musique depuis l'âge de 7 ans, elle a intégré l'harmonie BENAIS LA CHAPELLE SUR LOIRE et également le Brass-Band. Il est proposé au Conseil municipal de soutenir financièrement la participation de Clémence à ce festival et ainsi de faire rayonner notre école de musique, l'harmonie BENAIS LA CHAPELLE SUR LOIRE ainsi que le Brass-Band jusqu'en Suède. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à la famille de Clémence LAURENT d'un montant de 100€ ; **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 chapitre 67 - article 6748.

02 : D2019-41 : AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION AVEC L'ASSOCIATION DE CANTINE SCOLAIRE

Après avoir pu échanger avec les représentants de l'association de cantine scolaire et Monsieur HALLIEN, Madame le Maire propose de revoir la convention de gestion signée avec l'association de cantine scolaire pour 2019 afin de réajuster le temps de travail de la cantinière. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de porter le montant de la prestation versée mensuellement à l'Association Cantine Scolaire de BENAIS à 2 950 €, au lieu de 2 750 €, à compter du versement d'août 2019. **PRÉCISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget, chapitre 011, article 6042. **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer l'avenant à la convention de gestion avec l'association Cantine Scolaire de BENAIS.

03 : D2019-42 : TARIFS DES REPAS DE CANTINE – ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Vu l'article R531-52 et suivants du Code de l'Éducation et considérant qu'il convient de voter les tarifs des repas qui seront pris à la cantine au cours de l'année scolaire 2019-2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DÉCIDE**, d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2019,

- Enfant régulier : 3.40 Euros
- Enfant occasionnel : 3.80 Euros
- Adultes : 4.60 Euros

04 : D2019-43 : TARIFS ECOLE DE MUSIQUE

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une commission musique, commune aux municipalités de BENAIS, La Chapelle sur Loire et Saint Nicolas de Bourgueil, s'est tenue lundi dernier. Dans le cadre du projet de regroupement des écoles de musique BENAIS-La Chapelle sur Loire et de Saint Nicolas de Bourgueil, un alignement des tarifs des trois communes a été proposé.

RAPPEL DES TARIFS 2018-2019

<u>Cours de solfège :</u>			
Enfant :	Commune :	73	€
	Hors commune :	124	€
Adulte :	Commune :	109	€
	Hors commune :	135	€
<u>Cours d'instrument :</u>			
Enfant :	Commune :	108	€
	Hors commune :	195	€
Adulte :	Commune :	193	€
	Hors commune :	219	€
<u>Petit orchestre :</u>		26	€
<u>Chorale enfant :</u>		33	€

Sur proposition de la commission musique, Madame le Maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs applicables pour l'école de musique à compter de la saison 2019-2020 comme suit :

<u>Cours de solfège :</u>			
Enfant :	Commune :	71	€
	Hors commune :	124	€
Adulte :	Commune :	105	€
	Hors commune :	135	€
<u>Cours d'instrument :</u>			
Enfant :	Commune :	105	€
	Hors commune (<i>sauf piano et violon</i>):	195	€
	Hors commune (<i>piano et violon</i>):	300	€
Adulte :	Commune :	187	€
	Hors commune (<i>sauf piano et violon</i>):	219	€
	Hors commune (<i>piano et violon</i>):	300	€
<u>Petit orchestre :</u>		26	€
<u>Chorale enfant :</u>		32	€
<u>Eveil musical :</u>		32	€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **APPROUVE** les tarifs pour l'école de musique à compter de la saison 2019-2020.

05 : D2019-44 : TRAVAUX D'INSTALLATION VMC DOUBLE FLUX À L'ÉCOLE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Madame le Maire rappelle que la commune s'est fait accompagner par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat pour définir les priorités à engager grâce au bilan énergétique réalisé sur l'ensemble des bâtiments communaux. Il apparaît que l'école est le second bâtiment le plus énergivore de la commune et qu'il est donc à traiter en priorité. Madame le Maire rappelle également la nouvelle réglementation en termes de qualité de l'air dans les établissements scolaires.

Cette année la commune souhaite donc se concentrer sur les systèmes de ventilation. En effet, actuellement aucune des deux salles de classes ne dispose de ventilation mécanique et la VMC simple flux qui est installée dans la bibliothèque dysfonctionne. Les débits d'air sont bien trop importants.

Il est donc prévu d'installer une VCM double flux dans chacune des classes et procéder au remplacement de celle de la bibliothèque si la réparation ne s'avérait pas possible.

Après avoir examiné les deux offres proposées 21 330,00€HT et 18 558,40€HT, le Conseil municipal a retenu l'offre de l'entreprise TREGRET pour un montant de 18 558,40€HT.

06 : D2019-45 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, vu la délibération n°D2019-27 du 08 avril 2019 approuvant le budget primitif 2019, et la délibération n° D2019-38 du 03 juin 2019 approuvant la décision modificative du budget n°1,

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2151-291 : Programme voirie 2018 - carrefour de la motte	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-317 : Plaques de rues et numéros des bâtiments communaux	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-322 : Panneaux de voirie	0.00 €	2 640.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-297 : Numérisation et indexation des registres d'état civil	3 640.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 640.00 €	4 640.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	4 640.00 €	4 640.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** la présente modification du budget 2019.

07 : D2019-46 : CREATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 03 juillet 2017 par délibération n°D2017-36 ; Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe afin de permettre l'avancement de grade d'un agent ;

Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'**agent administratif polyvalent** à temps complet. À ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des **Adjoints administratifs Territoriaux** au grade d'**Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe** relevant de la catégorie hiérarchique C. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné. La modification du tableau des emplois est effective à compter du 01 juillet 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'agent administratif polyvalent au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs

Territoriaux, **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet, **PRECISE** que la présente délibération prendra effet au 1^{er} juillet 2019.

08 : D2019-47 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 03 juillet 2017 par délibération n°D2017-36 ; considérant la délibération n°D2019-34 en date du 13 mai portant création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, considérant la délibération n° D2019-46 portant création de emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de mettre à jour le tableau des emplois.

Madame le Maire propose donc à l'assemblée de mettre à jour le tableau des emplois avec ceux dernièrement créés:

GRADE	TEMPS	POURVU	A POURVOIR
PERSONNEL PERMANENT STAGIAIRE OU TITULAIRE			
Filière administrative			
Rédacteur	35/35 ^{ème}	1	
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}		1
Adjoint Administratif	35/35 ^{ème}	1	
Filière technique			
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	2	
Adjoint Technique	35/35 ^{ème}	1	
Filière culturelle			
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} classe	20/20 ^{ème}	1	
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe	6/20 ^{ème}	1	
Assistant d'Enseignement Artistique	20/20 ^{ème}	1 (contractuel)	
PERSONNEL NON PERMANENT (CONTRACTUEL)			
Filière animation			
Adjoint d'animation (<i>service minimum d'accueil à l'école les jours de grève</i>)		0	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VALIDE** le tableau des emplois ci-dessus ainsi modifié.

09 : D2019-48 : LOCATION D'UN GARAGE COMMUNAL : AVIS DE PRINCIPE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet d'installation d'un distributeur à casiers de produits fermiers qui pourrait voir le jour à l'automne 2019. Les porteurs de projets souhaitent implanter ce distributeur à BENAIS et sont à la recherche d'un lieu approprié. La municipalité pourrait leur louer l'un des garages communaux situé au fond de la place derrière la salle des fêtes pour y installer ce distributeur. Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur ces éléments et si le Conseil municipal en est d'accord inscrira ces points dans un prochain ordre du jour pour la concrétisation du

projet qui s'inscrit parfaitement dans la politique menée par la municipalité concernant le développement des circuits courts pour une alimentation de qualité respectueuse de l'environnement et des producteurs. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet d'installation d'un distributeur à casiers de produits fermiers dans l'un des garages de la place de la salle des fêtes, **PRECISE** qu'il délibérera sur l'avenant au bail du logement sis 3 place de l'église et sur le nouveau bail du garage lors d'une prochaine séance.

10 : D2019-49 : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu la convention signée le 07 novembre 2016 entre la commune et le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, considérant qu'il convient aujourd'hui de faire valider par avenant à ladite convention la possibilité de télétransmission des actes qui n'étaient pas prévus dans la convention initiale (commande publique)

Considérant que dès la signature de cette convention, la collectivité pourra transmettre par voie dématérialisée les actes administratifs validés dans la nomenclature,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention entre la commune et le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité selon les conditions définies ci-dessus, **AUTORISE** Madame le Maire à signer cet avenant.

11 : D2019-50 : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE VOIRIE 2019 AVEC LA CCTOVAL

Madame le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire a proposé de mettre en place un groupement de commandes pour la réalisation de travaux de voirie sur l'année 2019. À cet effet, une convention constitutive du groupement à intervenir avec les collectivités adhérentes doit être signée. Elle prévoit notamment la désignation d'un coordonnateur. D'un commun accord entre les Communes, la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire assurera le pilotage du groupement de commandes sur le plan fonctionnel. À ce titre, cette dernière serait notamment chargée :

- De l'établissement du dossier de consultation, après recensement préalable des besoins effectué par chaque membre du groupement,
- Du lancement et du suivi de la procédure de consultation,
- De retenir l'offre la mieux disante après avoir recueilli l'avis des membres de la commission du groupement,
- Informer les candidats du résultat de la mise en concurrence.
- De notifier le marché à candidat retenu

Chaque membre du groupement exécutera lui-même son marché, pour la part lui revenant. Une commission chargée est spécialement créée à cet effet. Elle est composée d'un Président (le Vice-Président de la Communauté de Communes Touraine Val de Loire en charge de la voirie) et d'un représentant élu parmi les assemblées délibérantes des communes membres du groupement

Les frais liés à la procédure de consultation seront avancés par le coordonnateur et ils seront répartis proportionnellement au montant des travaux de l'enveloppe budgétaire affectée au moment du lancement de la consultation entre les membres composant le groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** l'adhésion de la commune de BENAIS au groupement de commandes pour la réalisation de travaux de voirie 2019 ; **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire coordonnateur du groupement ; **DESIGNE** Monsieur Jean Dufresne, Président de la commission créée spécialement à cet effet ; **DÉSIGNE** Madame Stéphanie RIOCREUX pour le représenter au sein de la commission créée à cet effet ; **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes telle que jointe à la présente délibération, ainsi que les pièces du marché qui en découleront.

12 : D2019-51 : CHANGEMENT DE STATUTS DU SYNDICAT SCOLAIRE BENAIS - RESTIGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-18, vu la délibération du Comité syndical du Syndicat Scolaire BENAIS-RESTIGNE en date du 04 avril 2019 acceptant la modification des statuts ; vu le projet de nouveaux statuts. Considérant qu'il convient de modifier les statuts du Syndicat afin de les mettre en adéquation avec ses missions ; Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **vu** le projet de statuts modifié du Syndicat scolaire BENAIS / RESTIGNE ;

vu la délibération du Comité syndical du Syndicat scolaire BENAIS / RESTIGNE du 04 avril 2019 ;
APPROUVE la modification des statuts et notamment la nouvelle rédaction des articles 1, 5 et 6.

13 : D2019-52 : EFFONDREMENT D'UNE CAVITE SOUTERRAINE A GRANDMONT : SOLLICITATION DU FOND BARNIER

Madame le Maire rappelle que le matin du 28 juin 2018 un fontis s'est ouvert à GRANDMONT entraînant l'effondrement de la surface, l'affaissement des terrains alentours et des dégradations matérielles importantes en particulier au niveau de la voie communale n°12, puisque celle-ci est fracturée sur environ 15 mètres. La circulation a été coupée à tous les véhicules ainsi qu'aux piétons par un arrêté de police du Maire ce qui rend les choses très compliquées pour les habitants. Madame le Maire rappelle également que la commune a sollicité l'intervention du syndicat intercommunal Cavités 37 pour la réalisation d'une mission d'assistance technique. Des géomètres ont réalisé un relevé topographique, des spéléologues ont inspecté les vides résiduels et un géologue a pu visiter l'ensemble des caves du secteur. Le rapport d'étude transmis par le syndicat intercommunal Cavités 37 le 30 novembre 2018 préconise les travaux suivants :

- Travaux de comblement des vides francs,
- Campagne d'injection pour traiter le massif d'éboulis et de terrain comprimé,
- Reprise de la voirie.

Après consultation, la commune a signé un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'entreprise « Entre Loire et Coteaux » qui a déjà réalisé l'examen des lieux et qui transmettra très prochainement le rapport de projet de travaux. Le coût prévisionnel de cette opération n'est donc pas encore établi mais il apparait tout de même opportun, étant donné l'urgence de la situation et les coûts que cela engendre, de solliciter le fond Barnier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **SOLLICITE** le fond Barnier pour les travaux de comblement de la cavité souterraine qui s'est effondrée à GRANDMONT et la réfection de la voirie dégradée.

QUESTIONS DIVERSES :

Le conseil municipal prend acte du rapport d'expertise concernant l'origine de propriété du mur du cimetière communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H30. Le prochain Conseil aura lieu le 16 septembre 2019 à 20h30.

Mme BENESTON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU	Mme DÉZÉ
		Excusé		
M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER	Mme RIOCREUX
	Excusée		Excusé (pouvoir à Mme DEZE)	
Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD		
		Excusé		